



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

DCM 23/111

**URBANISME – Opération 95-99 rue J. Bara – Convention de
réservation de logements entre la SA d'HLM Immobilière 3F et la
Ville de Houilles**

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 21 novembre 2023 à 19h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 15 novembre 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saraa, M. CADIOT Laurent, M. SIMONIN Sébastien, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---|
| - M. SEKKAI Hadji | par M. BATTISTINI Clément |
| - M ^{me} RIBAUTE PICARD Delphine | par M. CHAMBERT Julien |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine |
| - M ^{me} COLLET Jennifer | par M ^{me} PRIVAT Christine |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. CADIOU Patrick |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. HÉRAUD Christophe, à 19h04 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} BELALA Monika, à 19h05 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

M^{me} BROUTIN Gaëlle
M. BORDES Joël

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231130-DCM23-111-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023

—
DCM 23/111
FINANCES - URBANISME

—
Objet : Opération 95-99 rue J. Bara – Convention de réservation de logements entre la SA d’HLM Immobilière 3F et la Ville de Houilles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l’Habitation,

Vu la délibération DCM 23/110 en date du 21 novembre 2023 par laquelle la Commune a accordé sa garantie pour l’emprunt contracté par la SA d’HLM Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l’acquisition en VEFA de 22 logements sociaux sis 95-99 rue Joseph Bara à Houilles,

Vu la convention de réservation de logements à intervenir entre la Commune de Houilles et la SA d’HLM Immobilière 3F telle que jointe en annexe,

Considérant que la Commune est réservataire de 5 logements dans cette opération,

Considérant qu’il convient d’établir par convention, les conditions de réservation de ces logements,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L’UNANIMITÉ DES VOTANTS (29 voix pour dont 26 du groupe Houilles La Ville Que J’Aime, 2 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HERAUD et 7 abstentions du groupe ID COMMUNE)

Article 1^{er} : **APPROUVE** les termes de la convention de réservation entre la Commune de Houilles et la SA d’HLM Immobilière 3F qui identifient les 5 logements du contingent communal en contrepartie de la garantie apportée par la Commune, annexée à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l’arrondissement de Saint-Germain-en-Laye. Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l’arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l’article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30/11/2023

Publication effectuée le : 30/11/2023

Exécutoire ce jour : 30/11/2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Accusé de réception en préfecture
N° 2023-111-DE
30-DCM23-111-DE
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023